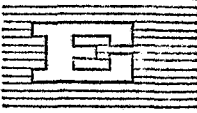


NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



  
Distr.  
GENERALE  
E/CN.4/1983/59  
4 mars 1983  
FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Trente-neuvième session  
Point 12 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME  
ET DES LIBERTES FONDAMENTALES  
OU QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE,  
EN PARTICULIER DANS LES PAYS ET TERRITOIRES  
COLONIAUX ET DEPENDANTS

Note du Président de la Commission des droits de l'homme  
à sa trente-neuvième session

Le Président souhaite informer la Commission des faits ci-après concernant la nomination d'un Rapporteur spécial chargé d'étudier la situation des droits de l'homme au Guatemala, conformément à la résolution 1982/31, adoptée par la Commission le 11 mars 1982.

1. A la suite de la publication du document E/CN.4/1983/43 où figure un compte rendu des activités entreprises par le Président de la trente-huitième session de la Commission des droits de l'homme en rapport avec la question mentionnée ci-dessus, le Président a informé, par télégramme, Mme Elisabeth Odio-Benito (Costa Rica) du contenu du document précité.
2. Le 1er mars 1983, le secrétariat a reçu de Mme Elisabeth Odio-Benito un télégramme où elle expliquait qu'elle ne s'estimait pas en mesure d'accepter d'être nommée Rapporteur spécial en vertu de la résolution 1982/31, et qu'il faudrait, selon elle, chercher une autre personne pour exercer les fonctions de Rapporteur spécial.